



# Communiqué AUTONOME

## Appel à la grève et manifestation le 17 mars 2022

Nous appelons tous les Autonomes et sympathisants PATS et SPP à venir manifester le 17 mars en rejoignant en masse la manifestation organisée.

Nous serons présents à **TOULON**.

**Rdv 9h45 au Cis Toulon Centre  
pour un rassemblement à 10h30 Place de la Liberté**

Les bonnes raisons de venir manifester **POUR** :

- L'augmentation immédiate des salaires, par la réévaluation de la valeur du point d'indice, la refonte des grilles indiciaires et l'ajout uniforme de points d'indice pour toutes et tous ;
- L'abandon définitif de la réforme des retraites ;
- L'égalité professionnelle femme/homme ;
- La fin des fermetures de services, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et la fonction publique, le renforcement de leurs moyens et un plan d'embauche à la hauteur des besoins ;
- Un vrai plan de sauvetage de l'hôpital public ;
- Une réelle reconnaissance de la pénibilité ;

*Les Autonomes*

S'ENGAGER À VOS CÔTÉS...  
RÉUSSIR ENSEMBLE !



SYNDICAT AUTONOME SPP-PATS 83

BP 653  
83053 TOULON CEDEX

06 18 57 01 93

president@saspp-pats83.org  
www.saspp-pats83.org



## **Agir ensemble pour l'augmentation indispensable et urgente des rémunérations et des pensions.**

L'intersyndicale Fonction Publique - CGT, UNSA, FSU, Solidaires, FA-FP, CFE-CGC, CFTC - a décidé de confirmer ensemble, pour les agents publics des trois versants, l'appel à une **journée de grève et de manifestations le 17 mars prochain.**

La politique de gel de la valeur du point d'indice depuis plus de 10 ans a conduit à l'impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui la fonction publique : dégradation du pouvoir d'achat, baisse de l'attractivité, départs trop nombreux, difficultés de recrutement, sentiment de déclassement.

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, le tassement des grilles de rémunération et la superposition des pieds de grille des catégories B et C accentuent le mécontentement des agent.e.s qui attendent une juste reconnaissance de leurs qualifications et de leur engagement.

Les constats sont implacables : en janvier 2022, l'inflation sur un an en France atteint 2,9% avec une forte hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires.

Les rémunérations doivent progresser plus rapidement et plus fortement pour maintenir le pouvoir d'achat, redonner des perspectives de carrière et reconnaître tous les agent.e.s.

Les employeurs publics ne peuvent se dire exemplaires sans montrer l'exemple.

Les organisations syndicales réunies en intersyndicale, le 8 février 2022, demandent au gouvernement :

- une revalorisation de la valeur du point d'indice supérieure a minima à l'inflation et l'attribution d'un nombre de points d'indice uniforme pour tous-tes.
- l'ouverture de négociations sur les grilles de rémunérations ;
- le relèvement systématique des grilles en proportion de l'évolution du SMIC.

Elles souhaitent agir et peser fortement pour améliorer l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes et revendiquent notamment la revalorisation des filières les plus féminisées. Aussi, elles appellent à une journée d'actions, le 8 mars prochain, lors de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

Elles apportent leur soutien aux mouvements en cours et à venir portant notamment sur l'emploi, les conditions de travail et les missions publiques.

Les organisations syndicales unies de la fonction publique s'associent à la construction, dès à présent, des conditions pour réussir un grand 1<sup>er</sup> mai 2022. Elles appellent à une mobilisation massive pour les manifestations et la grève le 17 mars.